



**TARIFS 2022/2023** (32 cours assurés dans l'année)

| <u>COURS :</u>                 | <u>SAINT MARD</u> |                | <u>EXTERIEUR</u> |                |
|--------------------------------|-------------------|----------------|------------------|----------------|
|                                | <i>Annuel</i>     | <i>Mensuel</i> | <i>Annuel</i>    | <i>Mensuel</i> |
| JARDIN MUSICAL OU SOLFÈGE SEUL | 252 €             | 28 €           | 315 €            | 35 €           |
| INSTRUMENT (avec/sans solfège) |                   |                |                  |                |
| Pour 30 mn de cours/semaine    | 504 €             | 56 €           | 621 €            | 69 €           |
| 45 mn de cours/semaine         | 675 €             | 75 €           | 792 €            | 88 €           |
| 1 h/semaine ou 2 Instruments   | 810 €             | 90 €           | 945 €            | 105 €          |

**Ces tarifs ne comprennent pas les manuels, partitions et matériels divers**  
**Il sera appliqué une réduction de 5 € par mois à partir de la deuxième personne de la même famille.**  
**Cette réduction ne s'applique pas aux élèves ne faisant que du solfège.**

Les ateliers collectifs (chorale adultes, chorale enfants, Ensemble musique actuelle, Ensemble à cordes, Ensemble guitares...) sont gratuits pour les élèves qui suivent des cours dans notre école. Pour les autres, l'adhésion annuelle est de 70 Euros.

**Modalités de paiement : La totalité des cours sera à régler au moment de l'inscription.**

**Engagement pour la totalité de la saison. Aucun remboursement en cours d'année.**

Lors des inscriptions il vous sera donc demandé :

Pour les nouveaux adhérents : une caution de 12 € pour le badge d'accès (remboursée lors de la restitution du badge)

Pour les personnes payant au mois : 8 chèques

- 1 chèque représentant le ½ mois de septembre plus octobre (remis en banque début octobre)
- 6 chèques pour les mois de novembre à avril (remis en banque 1<sup>ère</sup> quinzaine de chaque mois)
- 1 chèque pour mai et ½ mois de juin (remis en banque mi-juin)

Pour les personnes payant au trimestre : 3 chèques (remis en octobre, février et mai)

- 1 pour les mois de septembre à décembre
- 1 pour les mois de janvier à mars
- 1 pour les mois d'avril à juin

Les dates de remises souhaitées (si elles sont différentes de celles indiquées ci-dessus) seront notées au dos des chèques

**Merci d'indiquer au dos le nom de l'enfant s'il est différent de l'émetteur des chèques**

Pour les paiements en espèces : ***Si les remises d'espèces ne sont pas effectuées, les chèques de caution seront remis en banque.***

- les paiements des mois de septembre, octobre, novembre et décembre se feront à l'inscription. Des chèques de caution seront demandés pour les mois suivants et rendus au fur et à mesure des paiements.
- Le paiement des mois de janvier à mars se fera au mois de janvier
- Le paiement des mois d'avril à juin se fera au mois d'avril.

**Vous pouvez bénéficier du Pass'Agglo. Pour cela allez sur le site de l'école et suivez le lien dans l'onglet « Tarif »**